



Examen ciblé n° 1 portant sur la gestion financière de la commune de Chêne-Bougeries finalisé le 16 avril 2021

Examen ciblé portant sur la gestion financière de la commune de Chêne-Bougeries			
Recommandations proposées	3	Ouvert	-
		Fermé	3
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, toutes les recommandations émises par la Cour ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises sont les suivantes (recommandations 1 à 3) :

- Concernant la transmission et le suivi des décisions de Conseil administratif : mise en place de procès-verbaux décisionnels, d'un fichier de suivi et de séances hebdomadaires entre le secrétariat général et les services ;
- Concernant le pilotage opérationnel de la commune : élaboration de tableaux de bord et d'un fichier de suivi, pour suivre l'avancement des projets d'importance stratégique ou encore les finances. Engagement d'un secrétaire général adjoint chargé, notamment, de suppléer le secrétaire général en cas de besoin ;
- Concernant le système de contrôle interne : migration vers un outil informatique dédié permettant de centraliser toute la documentation, revue du processus de validation des achats et élaboration d'une nouvelle directive des achats. Cette dernière prévoit notamment un contrôle qualité périodique afin de garantir son application correcte. Le travail de mise à jour de la documentation se poursuivra sur l'année 2023.

Examen ciblé portant sur la gestion financière de la commune de Chêne-Bougeries, finalisé le 16 avril 2021				
Numéro	Libellé	Responsable	Date échéance	Statut
R1	Améliorer le pilotage et les flux d'informations.	CA délégué aux finances	30.06.2022	Fermé
R2	Revoir l'organisation du secrétariat général.	CA délégué aux finances	30.06.2022	Fermé
R3	Mettre à jour le SCl et s'assurer de sa bonne application.	CA délégué aux finances	30.06.2022	Fermé